Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

---

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 627 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND**

---

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## **AVIS PUBLIC** EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2026, le RÈGLEMENT NUMÉRO 627 intitulé :**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND**

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le Règlement a franchi les étapes suivantes **:**

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 5 OCTOBRE 2026 ;
- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 5 OCTOBRE 2026 ;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 2 NOVEMBRE 2026 ;

Le *Règlement numéro 627 établissant un programme de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Cleveland ce 3 novembre 2026.

_____

**Francesca Lebrasseur**
Directrice générale adjointe
Municipalité du Canton de Cleveland